

La réunion de lancement de l'inventaire du Patrimoine Géologique - Paris 5 Avril 2007

Une présentation de la journée

Une journée d'interventions était organisée pour le lancement de l'inventaire du Patrimoine Géologique le jeudi 5 avril 2007 au Museum à Paris sur invitation du ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) suite à la proposition des personnes chargées de piloter le dit inventaire.

C'est devant environ 80 personnes, peu nombreuses eu égard à l'événement et aux organismes invitants, que le directeur général du Museum prononça un mot d'accueil. Puis, une introduction à la journée et un rappel du contexte de l'inventaire du Patrimoine Géologique furent proposés par Christian Barthod, sous-directeur des espaces naturels, direction de la Nature et des Paysages (DNP) du ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD).

Les interventions

Le professeur Patrick De Wever, chargé du Patrimoine Géologique au Museum, intervenait sur le thème de « La méthodologie de l'inventaire ». Parmi les premières déclarations, il faut « inventorier pour protéger », « la Terre appartient à la Nature », déclarations consensuelles et à la mode, derrière lesquelles chacun pourra mettre un peu ce qu'il souhaite.

Patrick De Wever évoqua la Loi de démocratie de proximité 2002-276 du 27 février 2002, qui oblige la France à réaliser un inventaire du Patrimoine Géologique.

Le site Internet du Museum à Paris précise : « Cet inventaire constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection. Le MEDD est commanditaire de cet inventaire, il coordonne les DIREN et le MNHN dans ce sens et apporte un soutien financier pour le fonctionnement de ce programme. »

Les instances du Patrimoine Géologique en France sont ensuite présentées, en commençant par la CPPG, la conférence permanente du Patrimoine Géologique. Ce groupement, comme son nom ne l'indique pas, est une simple coquille sans statut, vaguement pilotée par le MEDD, se réunissant plus ou moins en comité choisi et restreint. Dans les instances du Patrimoine Géologique viennent ensuite les Réserves Naturelles de France (RNF), le service du Patrimoine Naturel du Muséum, la commission Patrimoine et Collection des Universités, la Société Géologique de France (SGF), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), etc.

Différents colloques furent cités, notamment le colloque du Patrimoine Géologique de Brest 2002.

L'intervention permit de nouveaux apports quant à la finalité du projet, tel « l'inventaire est un outil en faveur de la création de Géoparc », « l'éducation au Patrimoine Géologique permet la protection des sites contre la collecte », avec pour exemple la réserve géologique de Digne.

Quelques exemples de mise en valeur de sites géologiques furent donnés. A La Charce (Drôme), une route va être détournée afin de mettre en valeur un affleurement. En Chine, un Géotope a été aménagé, des coupes titanesques éventrant plusieurs collines ont pu être faites et un gigantesque parvis bétonné construit.

Le fonctionnement de l'inventaire du Patrimoine Géologique fut ensuite décrit.

Celui-ci sera piloté du MEDD, avec si possible l'aide des régions et des collectivités territoriales, en application de la Loi 2002-276 du 27 février 2002. Les préfets recevront du MEDD dès le début avril 2007 des instructions, notamment à répercuter sur les DIREN et les CSRPN (conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel).

La CPPG, l'autoproclamée conférence permanente du Patrimoine Géologique, finalise l'inventaire sous le contrôle de la direction de la Nature et des Paysages (DNP) du MEDD.

La CPPG se serait réunie presque une fois par an depuis le dernier colloque sur le Patrimoine Géologique de Brest en 2002, aucun compte-rendu ou synthèse des réunions de travail de ce comité n'est accessible ou même connu.

Pour résumer, le MEDD a la maîtrise du projet, le muséum national d'Histoire Naturelle a la responsabilité scientifique de l'inventaire, la conception et le pilotage sont confiés à la CPPG. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est maître d'œuvre, c'est à dire qu'il a conçu la base de données et qu'il en assurera la gestion et le fonctionnement.

L'inventaire se déroulerait ainsi, les DIREN (directions régionales de l'Environnement) en région auraient des cd-rom avec la base de donnée à un instant T. Ces cd-rom seraient donnés à qui veut. Des ajouts et modifications seraient apportés par chacun à la base de données. Puis les cd-rom seraient rendus en région aux DIREN qui effectueraient localement des fusions des divers apports. Les apports devront être validés individuellement par les CSRPN (conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel). Les apports validés sont alors transmis à une base de données de travail du BRGM. Validés régionalement, ils doivent être ensuite validés nationalement par un petit groupe de personnes de la CPPG, à savoir M. Avoine, M. Duranthon, M. Jonin, Mme Cornée, M. De Wever et M. Vaslet. Après validation individuelle par une de ces six personnes, les apports sont transmis à la base de données définitive BRGM. Les apports sont alors enfin disponibles pour le public, amputés peut-être de données censurées. Les préfets et les élus sont informés des apports à la base de données.

La présentation du projet se termine là, un très court temps de question est proposé.

A une question d'une personne de l'assemblée, M. De Wever rappelle qu'un « inventaire sans protection ne sert à rien », bien que « cela ne soit pas obligatoire », mais « tout de même lié ».

Une autre question demande ce qu'il en est des objets géologiques, il est dit que cet inventaire ne concernait que les sites. Une personne de l'assemblée rappelle que la Loi Musée qui régit les objets inscrits dans les inventaires des musées pose problème pour les collections géologiques, puisque les objets ne peuvent pas faire l'objet de « dégradation », or, certains fossiles doivent être préparés, certains minéraux ou roches subir des prélèvements ou servir à la recherche.

Pierre Lagarde du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) présentait plus en détail le fonctionnement technique de l'inventaire du Patrimoine Géologique. Un logiciel spécifique a été développé, Géotope.

Il est à noter que les saisies et les modifications seront nominatives, ce qui pourrait poser quelques problèmes eu égard à la Loi Informatique et Liberté.

Il semble également que les propriétaires des sites géologiques soient mentionnés dans l'inventaire, ce qui peut là aussi poser des problèmes. L'apparition d'un site dans l'inventaire pouvant induire des visites non souhaitées potentiellement nombreuses. De plus, les propriétaires de sites géologiques auront-ils leur mot à dire quant à la diffusion d'informations ou d'images en relation avec leurs biens ?

Une localisation des sites présentés sera possible grâce à Google Map, service de cartographie sur le Net de la société américaine Google. Il semble que l'Institut Géographique National (IGN), entreprise de service public partenaire du BRGM, n'ait pu fournir ce service.

A la suite de l'intervention de M. Pierre Lagarde, un deuxième très court temps de questions fut proposé.

La première question vint de Max Jonin, ancien et infatigable militant d'une protection stricte et rigide du Patrimoine Géologique, notamment en son temps responsable de la réserve géologique de l'île de Groix, membre de la commission « Patrimoine Géologique » de Réserve Naturelle de France (RNF), président de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB). Max Jonin fut à l'origine du projet d'inventaire national, il participa à un projet pilote en Bretagne, et est membre de la CPPG. Max Jonin dans un premier temps se déclara ravi d'avoir enfin des nouvelles du projet d'inventaire du Patrimoine Géologique, n'en ayant pas depuis 2002... Ensuite, découvrant le fonctionnement de la « chose », il se déclara surpris du manque de confidentialité des informations contenues dans la base de données. Il rappela qu'un filtrage des informations diffusées était normalement de mise, notamment car la finalité de l'inventaire était la conservation et la protection du Patrimoine Géologique. Il y a danger à diffuser toutes les données selon lui. Un représentant du MEDD répondit en rappelant que la Loi obligeait la diffusion de l'intégralité des informations. Max Jonin de répondre que cela n'avait pas été débattu au CPPG. M. Jean-Marc Michel, directeur de la Nature et des Paysages du MEDD, se dit plutôt favorable éventuellement à une « dégradation de l'information ». Le site Internet du Muséum à Paris annonce lui que les informations « seront également disponibles publiquement pour tous les usagers, en ce qui concerne les données non sensibles »... Qui choisira ce qui doit être diffusé ou pas ? Et comment ? Suivant quelles règles ? Les personnes ayant saisi les informations seront-elles consultées ?

Un représentant de la DIREN Auvergne-Limousin demanda à qui donner la base en région, la réponse fut assez vague, certainement par manque de temps.

Une collation fut offerte aux participants dans l'illustre galerie de Minéralogie du Muséum, vide de ses minéraux... Pourtant, était notamment présent le responsable du Département Sciences de la Terre et le responsable des collections du Muséum. Un sentiment d'abandon prévalait...

Les interventions reprurent l'après midi avec une assistance manifestement plus réduite que durant la matinée.

Christian Ravenne, de la Société Géologique de France (SGF), présentait « L'apport du monde associatif à l'inventaire ». La Société Géologique de France (SGF) est avant tout une structure de professionnels, proche du Muséum. Il aurait été intéressant qu'une « vraie » association intervienne, d'amateurs de géologie par exemple. Les différentes associations que cita M. Christian Ravenne furent presque toutes des structures de professionnels. L'intervention de M. Ravenne, parlant souvent de militants là où le plus souvent on parle de bénévoles, peut se résumer simplement. Maintenant que tout a été décidé et fait quant à l'organisation de l'inventaire, il faut que des « militants » associatifs fassent le laborieux et long travail de saisie des informations dans la base de données.

Après une pause café, c'est devant une assistance encore plus réduite qu'eurent lieu les deux dernières interventions.

Max Jonin, cette fois sous l'étiquette CSRPN de Bretagne (conseil scientifique régional du patrimoine naturel), intervint sur le thème « Un inventaire régional pilote : la Bretagne ». Il se déclara de nouveau ravi de constater le projet en cours, n'ayant aucune nouvelle de celui-ci depuis le colloque sur le Patrimoine Géologique de Brest en 2002.

Max Jonin décrit l'origine du projet au sein de la commission du Patrimoine Géologique des Réserves Naturelles de France (RNF). Un projet pilote fut démarré fin des années 90 en Bretagne, validé en 2001, et présenté lors du colloque sur le Patrimoine Géologique de Brest en 2002.

En fin d'intervention, Max Jonin présenta moult sites bretons géologiquement fort intéressants, souvent de vastes ensembles géologiques. On peut parfois, voire souvent, s'interroger sur la question d'un quelconque besoin d'intervention ou de protection pour ces sites.

Vint ensuite l'intervention de Jacques Avoine, des Réserves Naturelles de France (RNF) sur le thème « Les instruments de protection et de valorisation du Patrimoine Géologique ». Jacques Avoine fut particulièrement dynamique pour démontrer le « fantastique succès » des Réserves Géologiques en France. De nombreux exemples furent donnés. Par exemple en ce qui concerne la protection du Patrimoine Géologique, Jacques Avoine, article de presse à l'appui, présenta la condamnation et les sanctions infligées à deux scientifiques anglais qui avaient osé « piller » quelques éponges fossiles jurassiques dans la réserve géologique du cap Romain (Calvados), en bordure de mer, disputant ainsi à l'érosion du lieu la destruction des dites malheureuses éponges.

Il n'y eut pas de temps d'échanges avec cet intervenant, qui aurait pu permettre d'avoir quelques éclaircissements sur le « fantastique succès » des sites et structures présentées.

Ainsi, les dix-huit « spots » aménagés de la Réserve Géologique de Digne totalisent 10.000 visiteurs/an, certains étant comptés plusieurs fois, alors qu'un site non aménagé comme le cap Blanc-Nez dans le Pas de Calais réalise un million de visites/an.

De même, les nombreuses erreurs ou inexactitudes dans les panneaux d'informations de certains sites géologiques auraient aussi pu être signalées (Mur des douaniers à Vireux-Molhain), ou la quasi-totale absence de fréquentation d'autres (Cléty dans le Pas de Calais, Mont des Récollets dans le Nord,...).

M. Jacques Avoine lors de son intervention avait aussi cité comme succès les Géoriums, des chantiers de fouilles paléontologiques factices. Un Géorium est une série de bacs en plastique remplis de roche reconstituée et de sable, dans lequel des moulages de fossiles en plâtre sont dispersés. Parfois moyennant finances, les scolaires et jeunes fouillent les bacs à sable à la recherche des moulages en plâtre. Un candide aurait pu demander s'il n'était pas plus simple et intéressant d'aménager dans les hauts lieux de la géologie qui accueille les Géoriums des espaces où les plus jeunes pourraient faire de vraies fouilles, déplacer de la vraie roche, découvrir de vrais fossiles ? Pourquoi proposer du « factice » lorsqu'on peut facilement amener les jeunes sur le terrain ? Pourquoi parfois faire payer 5 ou 6 euros par enfant (dont les scolaires) pour jouer au bac à sable ? Et quels résultats pédagogiques pour les enfants autres que « les fossiles se trouvent dans le sable » ?

Un dernier intervenant, M. Claude Roy, du service de l'eau du conseil général de Vendée, présentait « Le Patrimoine géologique de Vendée ».

Le conseil général de Vendée sous l'impulsion de quelques personnes a inventorié un certain nombre de sites, et réalisé pour chacun des fiches de présentation. Des aménagements ont pu avoir lieu. Aucun de ces aménagements ne concerne pour l'instant l'aménagement d'aires de collecte d'objets géologiques, réalisations peu coûteuses fort pertinentes pour faire connaître le Patrimoine Géologique.

Les personnes restant à la fin de la journée se dispersèrent assez rapidement.

Que retenir de cette journée ?

On peut retenir qu'après presque 10 ans de travaux, rencontres et colloques sur le Patrimoine Géologique, il n'y a pas de définition de ce concept, chacun peut encore aujourd'hui y associer ce que bon lui semble... Pourtant, un inventaire doit être réalisé, vaille que vaille, inventaire dont les objectifs et les finalités sont bien mal définis...

De nombreuses « curiosités » sont attachées au projet, par exemple l'inventaire doit « d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ », or le Museum à Paris, un des pilotes du projet, n'a toujours pas inventorié et effectué un recollement de ses propres collections de paléontologie ou minéralogie...

Autre exemple, l'Etat depuis plus d'une dizaine d'année et pour encore un certain temps, dans le cadre de la réhabilitation des concessions minières orphelines, rend inaccessible, voire mutile ou détruit de très nombreux sites géologiques, paléontologiques ou minéralogiques. Ces opérations sont bien évidemment très coûteuse. On inventorie pour protéger d'un coté, on « réhabilite » de l'autre...

Que faire ?

On ne peut que recommander aux associations en région de se rapprocher voire de participer aux CSRPN (conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel), et pour cela, prendre contact avec le préfet et la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Les associations et personnes peuvent se manifester auprès du ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD), plus particulièrement à la Direction de la Nature et des Paysages.

Un comité chargé d'accompagner le développement, le fonctionnement et l'utilisation de cet inventaire du Patrimoine Géologique pourrait être créé, associant toutes les bonnes volontés et sensibilités.

Quelques adresses utiles :

Géopolis
Condédération Française des Acteurs des Sciences de la Terre
B.P. 8
68311 Illzach CEDEX
www.geopolis-fr.com

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Direction de la Nature et des Paysages
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 S.P.

Pour contacter une DIREN, taper sur un moteur de recherche « DIREN », vous aurez accès au différentes sites Internet des Directions Régionales de l'Environnement, et trouverez toutes les informations utiles (adresses, etc.)

Un forum dédié aux Sciences de la Terre, Géoforum, www.geoforum.fr